



REGLEMENT APPLICABLE
AUX CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX
SENIORS FEMININES

DEPARTEMENTALE FEMININE 2 (D2F)

FORMULE : 7 équipes engagées. 1 poule de 8, matches aller et retour.

Deux montées en PRF pour 2017/2018.

A l'issue de la compétition les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} accéderont à l'Excellence Féminine Départementale pour la saison suivante.

Tous les matches **ALLER** devront être joués pour le **17/01/2017**.
Tous les matches **RETOUR** devront être joués pour le **20/05/2017**.
Les matchs pourront être remis les **11/12 – 26/02 et en semaine**.

Les feuilles de marque à utiliser seront les feuilles autocopiantes en 3 exemplaires (de couleur verte) qui devront être retirées au Comité.

Durée des rencontres 4 X 10' (règlement international).

Application des règlements LIFBB et FFBB.

Les horaires de ce championnat ne sont pas imposés. De ce fait, les associations devront prévenir leur adversaire **au moins 3 semaines à l'avance du jour, du lieu et de l'heure exacte de la rencontre, à l'exception du premier tour aller**.

Les rencontres de cette division **ne sont pas AUTOMATIQUEMENT** dirigées par des arbitres officiels désignés par la CDAMC.

De ce fait, les clubs qui souhaiteraient obtenir des arbitres officiels (sous réserve des disponibilités) doivent en faire la demande à la CDAMC **3 semaines au moins avant la date de la rencontre, par la procédure habituelle de demande d'arbitre**.

Tout groupement sportif recevant devra saisir le résultat de la rencontre sur FBI, au plus tard jusqu'au mardi 12 heures, sans quoi il se verra pénalisé d'une amende de 20 euros. Par ailleurs, vous pouvez consulter la composition des autres poules, les résultats et les classements sur internet : www.cd92basket.net.